

# ELECTIONS EUROPÉENNES 2019

## VICTIM SUPPORT EUROPE MANIFESTO

### FAIRE DES DROITS DES VICTIMES UNE RÉALITÉ

Depuis plus de 60 ans, l'Union européenne défend la justice sociale et les droits fondamentaux. Ces principes sont de plus en plus menacés et nous devons travailler ensemble pour les protéger.

La justice, l'inclusion et le soutien de tous sont essentiels pour les victimes d'actes criminels et font partie de ces valeurs fondamentales.



En 2019, défendez les victimes, défendez leurs droits, défendez la démocratie et la justice pour tous !

#### ELECTIONS EUROPEENNES 2019

**Aucune victime exclue – ni oubliée !**

Toutes les victimes – 75 millions de citoyens européens chaque année – doivent être protégées et soutenues.

**Systèmes de soutien complets!**

**Soutien à tous les victimes : la cohésion sociale et le succès économique en dépendent**

**Une justice centrée sur les victimes !**

**La justice ne doit pas nuire d'avantage aux victimes, elle doit protéger les innocents, chercher la vérité et rendre la justice équitablement.**

**Victim Support Europe s'est engagé à travailler avec les députés européens et à formuler des recommandations pour des approches centrées sur les victimes face aux défis à venir.**

#### **Aucune victime exclue - ni oubliée:**

L'UE ne peut plus se permettre de prendre des mesures fragmentées en faveur des droits des victimes. Nous devons adopter des lois et des politiques qui, tout en élaborant des règles spécifiques pour des groupes spécifiques, profitent à toutes les victimes d'actes criminels. Cela signifie agir sur des questions transversales telles que l'accès aux systèmes de soutien, la compensation, l'aide juridique et la formation. Cela signifie que le point de vue de la victime doit être intégré dans toutes les politiques de l'UE. Cela signifie que les victimes d'infractions telles que la violence sexuelle, les abus sexuels, le trafic d'êtres humains et le terrorisme ont besoin de droits et de services spécifiques. Cela signifie que les actions relatives à des groupes spécifiques tels que les personnes en situation de handicap, la communauté LGBTI +, les minorités religieuses ou ethniques, les personnes

âgées, les enfants et les femmes doivent toujours mettre l'accent sur la criminalité et la victimisation. Cela signifie également que l'UE doit assumer un rôle de leader sur la scène mondiale en promouvant les droits et les services pour toutes les victimes d'infractions, peu importe où elles se trouvent, peu importe l'infraction commise.

Qu'il s'agisse de discuter de discrimination et d'égalité de traitement, des droits des enfants, des personnes âgées, des migrants, de la communauté LGBTI + ou autres, l'impact de la criminalité sur eux et des réponses appropriées doivent être pris en compte. La législation et les politiques relatives à l'application de la loi, à la lutte contre le terrorisme, aux migrations, à la santé, à l'éducation et à la durabilité doivent prendre en compte l'impact de la criminalité, ses conséquences sur les victimes et la manière dont les victimes doivent être traitées dans ces domaines. De même, l'UE doit agir en tant que leader mondial des pays qui soutiennent les droits des victimes afin d'améliorer la situation des victimes dans le monde.

Priorités clés affectant toutes les victimes: indemnisation, signalement, accès aux services, connaissances et informations, crimes nouveaux et émergents, victimes à l'étranger, ambassades, formation et éducation des praticiens - le changement de culture est essentiel au succès.

Les droits des victimes ne doivent pas faire l'objet d'une réflexion ultérieure dans les préparatifs législatifs, mais doivent faire partie intégrante des discussions dès le début. Entendre directement la voix des victimes est important. Nous voulons que les victimes participent à nos réunions et consultations, non pas comme un ornement, mais comme une vraie voix.

Victim Support Europe appelle l'Union européenne à définir une vision à long terme claire pour le développement et la mise en œuvre des droits des victimes. Une approche stratégique garantissant l'intégration des questions relatives aux victimes dans les politiques sociales et d'application des lois au sens large devrait être associée à des mécanismes de coordination complémentaires, tels qu'un groupe interne des victimes au Parlement européen et un coordinateur des victimes à la Commission européenne.

Les points de vue et les perceptions du public et des praticiens doivent être transformés grâce à l'éducation et à la sensibilisation. Les problèmes de victimisation doivent être intégrés dans nos systèmes éducatifs en tant qu'aspect fondamental de la citoyenneté. L'UE devrait suivre les Nations Unies en soutenant l'éducation à la justice pour enfants et adultes dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur.

### **Systemes de soutien complets:**

Les victimes d'actes criminels font partie des groupes les plus vulnérables ayant besoin de services gouvernementaux. Cependant, les services d'assistance aux victimes, s'ils sont disponibles, varient souvent en qualité et en accessibilité selon les pays et entre les pays. En cas d'échec de la prestation de services, les victimes peuvent se sentir démunies et abandonnées, ce qui entraîne des coûts économiques et sociaux évitables.

Malgré la nécessité de mettre en place des services de soutien génériques et spécialisés au niveau national depuis 2015, conformément à la directive sur les droits des victimes, de nombreux États membres n'ont toujours pas mis en place de tels services et, le cas échéant, ces services ne fonctionnent généralement pas bien dans la pratique. L'UE doit faire en sorte que tous les États membres mettent en place des services nationaux d'assistance aux victimes, qu'ils fonctionnent

correctement et que le public et les victimes soient informés de ces services et puissent y avoir facilement accès.

Au cours de la prochaine législature, l'UE doit continuer à élaborer des politiques relatives à la prestation de services d'aide afin de garantir aux victimes l'accès à une gamme complète de services de base, y compris un soutien présentiel et des lignes téléphoniques nationales 116 006, ainsi que des normes de qualité pour assurer le bien-être et la sécurité des victimes qui utilisent ces services.

### **Justice centrée sur les victimes:**

Nos systèmes de justice manquent constamment à leur engagement envers les victimes, depuis le moment où un crime a été signalé, tout au long de l'enquête et de la procédure, et jusqu'à la détermination de la peine et la probation. Le processus de recherche de la vérité ne devrait pas être préjudiciable au point que les victimes ne se manifestent pas, qu'elles se retirent du processus ou qu'il cause un préjudice à long terme pouvant parfois conduire au suicide.

L'UE doit faire en sorte que les victimes bénéficient d'aide pour obtenir justice, qu'elles soient correctement protégées dans le système et que les pratiques centrées sur les victimes soient pleinement intégrées à la formation de base et à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ceux qui entrent en contact avec les victimes.

Il est essentiel qu'au cours des cinq prochaines années, les droits européens existants pour les victimes dans les procédures pénales soient pleinement mis en œuvre et opérationnels dans la pratique. Cela signifie notamment que des informations complètes et accessibles sont fournies, que les victimes sont traitées de manière respectueuse tout au long de la procédure, que leurs besoins sont correctement évalués et que des mesures de protection sont véritablement fournies.

L'UE doit également se tourner vers l'avenir pour identifier des approches innovantes en matière de protection des victimes dans les procédures pénales et soutenir leur participation, pour améliorer l'accès à l'assistance judiciaire et à l'aide juridique, pour assurer de meilleurs mécanismes de renvoi entre les praticiens de la justice et les services de soutien, pour veiller à ce que les politiques relatives aux victimes soient pleinement intégrées et soient au cœur des solutions alternatives à la justice formelle et à l'amélioration des systèmes d'indemnisation des États et des délinquants.

### **Comment l'UE peut-elle faire la différence?**

**L'Union européenne a un réel pouvoir de changer des vies pour le meilleur, d'améliorer la situation de toutes les victimes dans les États membres et au-delà.**

**À partir de 2019, l'UE doit faire preuve d'un nouveau leadership pour les victimes. Ses actions doivent être cohérentes et complètes, avec une vision à long terme pour toutes les victimes, traduisant les droits en réalité, et prenant en compte les réformes futures pour mettre au point de nouvelles approches novatrices en matière de protection, d'aide et de justice pour les victimes.**

### **Pour atteindre ces objectifs, l'UE doit agir pour:**

**1) Appliquer les lois européennes existantes dans les États membres.** L'UE doit recourir à des actions de soutien et à des mesures de manquement afin que les victimes puissent réellement faire valoir leurs droits.

**2) Développer un financement européen suffisant et cohérent pour soutenir la mise en œuvre des droits et des services.** L'éventail le plus large possible de programmes de financement de l'UE devrait intégrer les priorités des victimes. Les règles doivent être adaptées pour maximiser l'accès aux organisations de première ligne, aux universités et aux entités étatiques afin qu'elles puissent travailler ensemble pour réaliser des activités ayant le plus grand impact sur la vie des victimes.

**3) Soutenir les partenariats et soutenir la coordination entre les politiques, les organismes européens, entre les États, les ONGs, les praticiens et les victimes elles-mêmes.** Le crime affecte tous les aspects de la vie d'une personne. Cela affecte nos communautés et nos économies. Les actions visant à prévenir le crime et à aider les victimes ne seront pleinement efficaces que si elles sont coordonnées dans tous les domaines. L'UE doit développer des actions qui transcendent les frontières traditionnelles, qui rassemblent divers acteurs et soutiennent le travail en commun sur le terrain. Des organes de coordination, des réseaux et des mécanismes devraient être mis en place pour soutenir des politiques spécifiques concernant les victimes.

**4) Approfondir et élargir les connaissances grâce à la collecte de données et à la recherche.** Le domaine des victimes souffre d'un manque important de données et de recherche à long terme. "Nous n'avons pas les données" est devenu une excuse pour l'inaction. L'UE, en particulier par l'intermédiaire d'Eurostat, doit travailler avec les États pour garantir la collecte et l'analyse des données sur les victimes et dans le domaine de la justice. Les projets de recherche à long terme réunissant des praticiens et des instituts de recherche devraient bénéficier d'un soutien pour comprendre l'impact de la criminalité, les politiques et les nouvelles actions.

**5) Soutenir directement le renforcement des capacités des individus, des organisations et des autorités nationales afin de mieux fournir des services et des droits de haute qualité en tenant compte des victimes.** Grâce à sa position unique, l'UE rassemble les meilleures pratiques européennes et internationales et soutient directement l'échange de connaissances, l'éducation et la formation.



**Victim Support Europe**

L'Union européenne a le pouvoir réel de changer des vies pour le meilleur, d'améliorer la situation de toutes les victimes dans les États membres et au-delà.

## **ELECTIONS EUROPÉENNES 2019**

### **Comment l'UE peut-elle faire la différence?**



**Appliquer les lois européennes existantes dans les États membres**



**Développer des financements européens suffisants et cohérents pour soutenir la mise en œuvre des droits et des services-**



**Soutenir les partenariats et soutenir la coordination entre les politiques, les organismes européens, entre les États, les ONGs, les praticiens et les victimes elles-mêmes**



**Approfondir et élargir les connaissances grâce à la collecte de données et à la recherche**



**Soutenir directement le renforcement des capacités des individus, des organisations et des autorités de l'État afin de mieux fournir des services et des droits de haute qualité en tenant compte des victimes**